

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **onze septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Jean-Marc SECQUEVILLE), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Dany BRATS, Julien DELALANDRE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Jean-Marc SECQUEVILLE (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

Absente : Sylvie GIRAULT

Madame Maryse TRIPIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux. Madame Sylvie GIRAULT est absente ; Madame Danielle DUMONT et Monsieur Jean-Loup OUDIN sont excusés ; Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE est excusé et a donné procuration à Monsieur Jean-Luc PICARD.

Madame Maryse TRIPIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

La date du **prochain conseil municipal** sera fixée ultérieurement, car des dossiers qui nécessiteront une présentation en conseil sont en cours de finalisation.

Concernant les **services communaux**, Laetitia Resmond du service administratif est absente jusqu'au 18 octobre prochain ; elle est remplacée par Solange François.

Les **prochaines manifestations organisées par la Commune** sont les suivantes :

- Marchés des producteurs, tous les 2èmes dimanches du mois sur le parking en face de la mairie
- Concours des Maisons Fleuries, du 08 au 19 septembre 2020 à la médiathèque
- Concours Photo sur le thème « Village et Nature », du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

L'arrêté portant **obligation du port du masque** sur les marchés communaux a été prolongé jusqu'au 16 octobre 2020, compte-tenu de la situation épidémique du Département du Loiret.

Un courrier a été adressé au Préfet du Loiret, sous couvert du Sous-Préfet de Montargis, pour signaler l'intérêt de la Commune pour le nouveau programme « **Petites Villes de demain** ». Pour le moment, notre commune n'a pas été retenue dans la 1^{ère} liste des communes sélectionnées par les services préfectoraux.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les différentes commissions communautaires sont en cours d'installation ; les représentants des communes vont être sollicités pour travailler sur les différents projets.

11

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Sous-préfet de Montargis a visité le site de Faurecia, et notamment le bâtiment de la nouvelle presse, en présence des représentants de la communauté de communes et du maire.

DECISIONS FINANCIERES prises par Monsieur le Maire

Monsieur le maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Achat d'un aspirateur à feuilles : Jardinamat 5 760 €
- Achat de mobilier urbain : Comat et Valco 5 340 €
- Achat signalétique passage à niveau : Lacroix 530.88 €
- Installation alarme anti-intrusion école maternelle : Centraphone 4 242 €
- Fourniture et pose portes de secours au gymnase : Tolerie45 : 14 073.60 €
- Traitement des Boues COVID de la STEP : Veolia 26 530 €
- Création magazine municipal : Perrier Noémie 450 €

Concernant l'achat de mobilier urbain, Monsieur le maire précise qu'il s'agit de la remise en état d'un espace détente au Carrouge.

Pour le traitement des boues de la station d'épuration, Monsieur le maire souligne que suite à un décret national pris dans le cadre de la crise sanitaire, les boues produites par la station ne peuvent pas être valorisées en épandage agricole. Elles seront donc exceptionnellement déshydratées sur site, puis envoyées en compostage. L'agence de l'eau octroie des subventions à hauteur de 80 % pour le traitement des boues COVID. Monsieur le maire rappelle les coûts induits par la crise sanitaire que la Commune doit supporter : déploiement du personnel, entretiens divers, etc. qui constituent des charges non prévues au budget.

Monsieur le maire présente également les décisions financières relatives à l'aménagement du bureau de la police municipale, pour un montant total de 15 977.83 euros :

- Acquisition mobilier de bureau pour la police municipale : 2 063.46 €
- Travaux plafond et murs : Ulysse 4 761.08 €
- Travaux de pose parquet bureau : Ulysse 1 590 €
- Travaux de carrelage couloir et porte palière : CEP-BAT 2 055.94 €
- Travaux de chauffage : Epalu 1 102.80 €
- Travaux de peinture : Arc en Ciel 2 724.55 €
- Travaux d'électricité : Elec Nico 1 680 €

Monsieur le maire présente à l'assemblée deux demandes de subvention présentées auprès du département :

- Aménagement d'un plateau / carrefour pour la sécurisation du site des écoles pour un montant de travaux de 20 915 € HT,
- Aménagement de l'avenue de la Gare, pour un montant de travaux de 89 359.06 € HT.

Monsieur le maire précise que le projet d'aménagement du plateau / carrefour est présenté en remplacement d'un premier dossier annulé pour la mise en place de deux ralentisseurs qui n'étaient pas conformes pour la circulation des bus à proximité des écoles.

Concernant le dossier de l'avenue de la Gare, le département a proposé à la Commune de déposer un second dossier, et Monsieur le maire remercie les différentes commissions et les services communaux pour leur réactivité dans le montage du dossier.

Enfin, Monsieur le maire présente à l'assemblée des conventions établies par la Commune :

- Convention précaire et révocable avec le Café du Centre / d'Or 168 pour le stockage des poubelles sous l'auvent de la MLC
- Convention précaire et révocable avec un particulier pour la récupération des eaux de pluie provenant de l'Algeco situé sur le site de l'ancienne école maternelle
- Convention pour le renouvellement de la mise à disposition des locaux de la médiathèque au Relais des Assistantes Maternelles de la communauté de communes

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu au code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la Commune,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2/ Approbation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information au code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site, www.services.eaufrance.fr et sur le site de la Commune,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3/ Avenant n° 1 au contrat d'affermage pour le service public d'assainissement collectif

Monsieur le maire expose à l'assemblée que deux nouveaux postes de relèvement doivent être intégrés dans le périmètre du contrat d'affermage pour le service public d'assainissement collectif :

-Poste de relèvement du SDIS créé lors de l'extension du réseau d'assainissement collectif réalisée pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers sur la pointe nord,

-Poste de relèvement des Barres, lieu-dit Le Talonnet, dont l'entretien et la gestion ont été confiés à la Commune par une convention datant de 2010.

Ces deux postes de relèvement ont été équipés des éléments d'autosurveillance nécessaires.

L'avenant présenté au conseil vise à formaliser leur intégration dans le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement collectif.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat d'affermage conclu avec Veolia Eau pour le service public d'assainissement collectif, tel qu'annexé à la présente délibération,
- ✓ AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 et tout document relatif à cette affaire.

4/ Tarifs bornes de recharge pour véhicule électrique et 5/ Convention de gestion pour les bornes de recharge pour véhicule électrique

Les points 4 et 5 inscrits à l'ordre du jour sont ajournés, dans l'attente de précisions complémentaires demandées par les membres de la Commission Transition écologique.

6/ Vidéoprotection : lancement de l'étude d'opportunité et sollicitation de l'accompagnement de la Gendarmerie

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la Commune étudie actuellement la mise en place de la vidéoprotection sur son territoire.

Sa mise en place comportera plusieurs étapes :

- Lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéoprotection avec notamment la définition d'un plan global de couverture qui situe les sites stratégiques à couvrir ;
- Obtention de l'autorisation préfectorale de mise en place ;
- Choix des modalités administratives de mise en place ;
- Achat du matériel de vidéoprotection avec possibilité de subventions ou location de longue durée du matériel avec option d'achat.

En plus de la mission de maîtrise d'œuvre déjà attribuée, la Commune peut bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéoprotection,
- SOLLICITE l'accompagnement de la gendarmerie, et notamment du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Stéphanie WURPILLOT, Monsieur le maire souligne que l'accompagnement de la Gendarmerie est gratuit. Ce service avait déjà été utilisé lors d'une première réflexion sur le déploiement de la vidéoprotection, mais au vu des évolutions technologiques et réglementaires, il semble pertinent de solliciter un nouvel accompagnement.

Suite à une question de Monsieur Julien DELALANDRE, Monsieur le maire précise qu'un 1^{er} rendu de la gendarmerie est attendu courant septembre, et qu'une réunion de travail sera organisée en octobre.

Suite à une question de Frédéric GOSSELIN sur l'étude d'opportunité, Monsieur le maire précise qu'une 1^{ère} étude préconise le déploiement de 27 caméras.

7/ 3CFG Désignation des délégués de la Commune pour la CLECT

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Celle-ci a notamment pour mission d'évaluer les coûts induits par les transferts de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes. Elle est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des Communes, et dont le nombre est déterminé par le conseil communautaire.

Monsieur le maire précise que le Conseil Communautaire a institué, par délibération n° 2020-075 en date du 10 juillet 2020 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, fixant sa composition comme suit : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, représentant la Commune au sein de la CLECT.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des délégués auprès de la CLECT.

Monsieur le maire Philippe MOREAU se porte candidat pour être membre titulaire, et Madame la 1^{ère} adjointe au maire Dominique DENIS se porte candidate pour être membre suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe MOREAU, membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, et Madame Dominique DENIS, membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

8/ Tableau des emplois de la Commune

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste au tableau des emplois de la Commune, dans le cadre du renforcement du service de police municipale, et de modifier la durée du temps de travail de deux emplois contractuels suite à la réorganisation des services pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire propose à l'assemblée la création du poste permanent suivant :

-la création d'un poste de brigadier-chef principal, à temps complet, sur la base de 35/35^{ème}. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière police municipale, au grade de brigadier-chef principal.

Monsieur le maire propose également à l'assemblée, concernant deux emplois contractuels :

-la modification de la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial contractuel créé à 5,5/35^{ème}, en le portant à 6,5/35^{ème},

-la modification de la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial contractuel créé à 13,75/35^{ème}, en le portant à 19,75/35^{ème}.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTER la proposition de Monsieur le maire,
- MODIFIER le tableau des emplois de la Commune en conséquence,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Au cours de sa présentation, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, suite à une enquête menée auprès des utilisateurs de la garderie, le service est désormais ouvert à 7 h le matin. De plus, à l'école maternelle, compte-tenu des effectifs en petite section, il a été nécessaire de renforcer l'équipe des atsem l'après-midi.

9/ Médiathèque communale : mise au pilon de documents

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque communale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassés. 76 livres seraient concernés, pour leur aspect défraîchi, leur usure matérielle ou bien l'obsolescence du contenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que 76 livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque communale sont retirés des collections, et que ces livres déclassés seront cédés ou détruits.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Dominique DENIS, Monsieur le maire précise que les livres pourront être donnés à des associations, ou à la Recyclerie.

Monsieur Jean-François LEFEBURE s'interrogeant sur la notion d'obsolescence, Madame Maryse TRIPIER précise qu'il est nécessaire qu'une médiathèque propose des livres récents.

10/ Informations par délégation

Monsieur Jean-François LEFEBURE rappelle au conseil que, suite au défrichement réalisé pour l'aménagement du rond-point, le département s'était engagé à reboiser une parcelle communale. Monsieur LEFEBURE présente le projet de reboisement de la parcelle AN 11 située à la pointe nord du centre-bourg.

L'ONF procédera à la plantation de jeunes plants (312 arbres et arbustes) en provenance de plusieurs pépinières du Loiret, au mois de novembre, avec différentes essences préconisées suite aux sondages de sol. Hormis la zone destinée au parking utilisée pour les manifestations, la parcelle ne sera plus fauchée afin de laisser la végétation s'exprimer ; en effet, il a été constaté sur site le développement de différentes essences,

tels que des charmes ou des saules par exemple. Un bilan sera réalisé dans deux ans afin de d'envisager éventuellement des plantations supplémentaires.

Suite à une question de Madame Stéphanie WURPILLOT sur l'engagement de l'ONF sur la reprise des plants en cas de perte, Monsieur LEFEBURE précise qu'il n'y a pas de garantie, car cela dépendra des soins apportés, sachant qu'un arrosage sera nécessaire en début de plantation. Le taux de reprise est néanmoins plus important car il s'agit de jeunes plants.

Monsieur Julien DELALANDRE présente les actions pédagogiques envisagées autour de cette opération, et souligne qu'il est rare de pouvoir assister à la renaissance d'un système forestier. Partant de ce constat, il a semblé opportun d'associer les écoles de Nogent à cette opération. Des contacts ont été pris avec les enseignants du BTS du LEGTA, pour organiser des interventions de leurs élèves auprès des écoles autour de la biodiversité. L'ONF est également d'accord pour la participation des enfants lors de la plantation, mais les modalités restent à définir. Enfin une communication « grand public » sera réalisée par le biais des différents médias de la Commune.

Monsieur Charbel EL HANNA présente à l'assemblée le concours « Maisons fleuries », qui permet de valoriser les initiatives privées en matière de fleurissement. Les membres de la commission ont réalisé les photographies des maisons qui présentaient un fleurissement intéressant, et 17 candidats ont été sélectionnés. Le concours se décompose en deux parties : le concours organisé par le comité département de fleurissement pour lequel les membres de la commission ont sélectionné 5 maisons, et le concours organisé par la commune. Pour le concours communal, les maisons sont soumises au vote du public, lors de l'exposition organisée à la médiathèque du 08 au 19 septembre 2020. Les résultats seront annoncés le 26 septembre prochain à 10 h 30 en mairie. Monsieur EL HANNA souligne le travail réalisé par la médiathécaire pour l'exposition, et remercie Madame Diane DE BELLESCIZE pour les photographies et Madame Maryse TRIPIER pour la communication.

Monsieur Jean-Luc PICARD présente au conseil les derniers travaux réalisés :

- Installation des barrières de sécurité rue de Montbouy et modification des bordures de trottoirs
- Nettoyage et entretien des espaces verts à l'école avant la rentrée scolaire
- Maintien en eau des plantations durant l'été grâce à la réserve d'eau de pluie du gymnase
- Changement de l'armoire électrique du stade
- Entretien des réseaux VMC (ventilation mécanique contrôlée) et soufflage CTA (centrale de traitement d'air) aux écoles, à la médiathèque, au gymnase, au dojo, à la mairie, au stade et aux services techniques
- Vérification des installations contre la légionellose au stade, au gymnase et au dojo
- Travaux de modification de la canalisation d'eaux usées de la pompe de relevage, entre la mairie et la rue de Verdun
- Traçage des nouvelles places de stationnement rue de Varennes, en collaboration avec le Département du Loiret

Monsieur PICARD précise que les places de stationnement de la rue de Varennes ont été positionnées par la commune, après avis du département, afin de ralentir la circulation dans la rue.

Suite à une question de Monsieur Julien DELALANDRE, Monsieur PICARD précise que l'entretien des VMC et CTA est réalisé tous les ans, mais que dans le contexte lié au Covid-19, l'entretien a été réalisé avant la reprise des écoles et des activités, et qu'un soin tout particulier a été apporté au changement des filtres. Concernant les coûts induits par le contexte sanitaire actuel, Monsieur le maire souligne le contrôle lié à la légionellose, rendu nécessaire par la fermeture des bâtiments sportifs.

Monsieur Jean-Luc PICARD présente également les projets actuellement à l'étude :

- Installation d'un passage surélevé devant l'école rue de Montbouy
- Installation d'une alarme à la mairie
- Finalisation des travaux d'évacuation des eaux pluviales impasse de la Fontaine
- Installation de la climatisation à la médiathèque
- Mise en place de nouvelles cuves de récupération d'eaux pluviales pour l'arrosage
- Mise aux normes des jeux vétustes et des infrastructures sportives, suite au contrôle réglementaire

Concernant les cuves de récupération des eaux de pluie, Monsieur PICARD précise que la capacité des cuves actuelles est de 20 000 litres, et qu'il est envisagé d'en implanter de nouvelles au château et au gymnase, pour une capacité de 40 à 50 000 litres. Monsieur Jean-François LEFEBURE souligne que lors de l'épisode de canicule, les cuves actuelles ont été mises à sec en 15 jours, et ont permis de maintenir en état les plantations. Monsieur PICARD précise qu'en raison de leur capacité, les cuves ne peuvent être utilisées qu'en période de sécheresse.

Monsieur Julien SCIAUVAUD souhaite avoir des précisions sur le curage des fossés au Baugé. Monsieur PICARD souligne que cet entretien est réalisé par la communauté de communes, qui va également réaliser l'entretien des fossés Route de Langesse.

Madame Stéphanie WURPILLOT s'interroge sur les travaux en cours rue de Bellevue, et sur l'opportunité de rénover le réseau d'eau potable en même temps. Monsieur PICARD précise que la communauté de communes définit tous les ans un programme de travaux de voirie, et Monsieur le maire souligne qu'il serait nécessaire d'avoir une bonne visibilité des travaux menés par la communauté de communes afin de pouvoir se coordonner.

Madame Sophie MALGOURIS informe le conseil que l'opération « matinée coup de pouce » organisée en juillet sera reconduite par la commission Transition écologique, vraisemblablement au printemps.

Madame Dominique DENIS fait le point sur l'opération des bons d'achats solidaires. Actuellement, 1 779 bons ont été distribués, représentant 532 foyers.

Madame DENIS présente également le projet « 1001 gares » en lien avec la SNCF, qui propose une mise à disposition de ses locaux inoccupés (par exemple le 1^{er} étage de la gare de Nogent) pour des activités associatives, du coworking, etc.

Madame Dominique DENIS informe l'assemblée que la Commune compte 229 enfants scolarisés dans ses deux écoles :

- 151 enfants en élémentaire, répartis en 6 classes
- 78 enfants en maternelle, répartis en 4 classes, dont 33 enfants en petite section

Monsieur Philippe GILLET fait le point sur la tenue des différents marchés organisés par la Commune, et notamment sur le marché hebdomadaire qui compte un nouvel exposant (poissonnier).

Au niveau de la sécurité, Monsieur GILLET souligne les problèmes rencontrés avec notamment des stationnements sur les trottoirs. Après une campagne d'information, les véhicules en infraction seront verbalisés. Monsieur GILLET déplore également le problème des dépôts sauvages, rencontré actuellement sur la commune (dans les chemins ruraux, dans les bois, etc.).

Madame Maryse TRIPIER informe le conseil que la maquette du nouveau magazine municipal est en cours de réalisation. Le prochain numéro devrait paraître courant septembre, et sera distribué par les conseillers municipaux volontaires. Madame TRIPIER informe également le conseil que la mise à jour de l'agenda de poche pour l'année 2021 a débuté, et qu'elle a rencontré le commercial en charge du dossier.

Madame TRIPIER présente au conseil le projet de cinéma itinérant porté par le Vox de Châteaur-Renard, pour lequel la Commune a manifesté son intérêt. Ce projet permettrait de bénéficier d'une séance de cinéma par mois, à 5 euros l'entrée. Le Vox gèrerait le projet, mais les locaux d'accueil seront fournis par la Commune.

Madame TRIPIER fait le point sur les après-midi plein-air organisé au mois d'août par la commission Intergénérationnelle, avec de nombreuses activités comme le tennis, la pétanque, le badminton, le basket. Cette opération sera renouvelée lors des vacances scolaires et particulièrement en août.

Enfin Madame TRIPIER informe l'assemblée que le nouveau conseil d'administration du C.C.A.S. a été installé. Le 1^{er} projet qui sera porté par le C.C.A.S. est le « Pass Permis Jeunes », dont les modalités sont en cours d'élaboration.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Monsieur le maire lève la séance du conseil.

Fin de séance : 21h15

Le Maire,
Philippe MOREAU



